

COMMUNE DE SAINT-POINT-LAC**Procès-Verbal du Conseil Municipal du lundi 9 janvier 2023**

<u>Nombre de membres composant le Conseil Municipal</u> : 8	L'an deux-mil vingt-trois, le lundi 9 janvier, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Point-Lac, sur convocation adressée à ses membres le 5 janvier 2023, par Mme le Maire qui a présidé la séance.
<u>Nombre de membres en exercice</u> : 8	<u>Présentes</u> : Mélanie ALPY, Patricia FAGIANI, Françoise NORMAND, Elodie ROBBE, Lisa RUBILONI, Sandrine VALLET et Mathilde COUTURIER (arrivée à 19 heures 15).
<u>Nombre de membres présents</u> : 7	<u>Excusée</u> : Aurélie GRARD
<u>Nombre de membres représentés</u> : 1	<u>Pouvoir</u> : Aurélie GRARD à Lisa RUBILONI
<u>Date de convocation</u> : 05/01/2023	<u>Secrétaire de séance</u> : Mélanie ALPY
<u>Début de séance</u> : 19 h 05	
<u>Fin de séance</u> : 22 h 30	

Mme le Maire propose de nommer une secrétaire de séance : Mélanie ALPY est nommée à l'unanimité.

Mme le Maire propose de valider le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2022. Par 7 voix « pour » le compte-rendu est adopté.

Mme le Maire rappelle l'ordre du jour.

- Points à délibérer :

• Budget :

Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Encaissement d'un remboursement de Groupama suite à un sinistre (éclairage public)

Attribution d'une subvention au Club de l'Amitié

Attribution d'une aide financière aux élèves du collège Sainte-Jeanne-Antide pour leur voyage scolaire en Normandie

- Autres points :

• Camping :

Retour sur l'étude d'opportunité par le SYDED pour le projet photovoltaïque

Point de situation des devis pour travaux d'entretien des bâtiments

Site Internet, état d'avancement du nouveau site

- Questions diverses
- Calendrier des prochaines réunions

I. POINTS A DELIBERER

- Budget

Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Mme le Maire rappelle les dispositions prévues par l'article L.1612-1 DU CGCT afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence de vote du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants [...] sont inscrits au budget lors de son adoption. »

Il est proposé au Conseil Municipal, dans l'attente de l'adoption du prochain budget, d'autoriser Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2022 (Hors chapitre 16 : Remboursements d'emprunts).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2023, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

PRECISE le montant et l'affectation des dépenses d'investissement concernées :

Budget	Chapitre	Article	Budget précédent	Montant max (25 %)
COMMUNE	20	203	20 000 €	5 000 €
COMMUNE	21	212	51 500 €	12 875 €
COMMUNE	21	2131	50 000 €	12 500 €
COMMUNE	21	2135	16 500 €	4 125 €
COMMUNE	21	2138	5 000 €	1 250 €
COMMUNE	21	2151	5 000 €	1 250 €
COMMUNE	21	2152	1 000 €	250 €
COMMUNE	21	21538	3 500 €	875 €
COMMUNE	21	2157	21 000 €	5 250 €
COMMUNE	21	2158	4 000 €	1 000 €
COMMUNE	21	2183	2 500 €	625 €
COMMUNE	21	2184	2 000 €	500 €

FORET	21	2117	1 212.75 €	303.1875 €
EAU	21	2156	3 600 €	900 €
EAU	23	2315	95 761.52 €	23 940.38 €

PRECISE que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2023.

Encaissement d'un remboursement de Groupama suite à un sinistre (éclairage public)

Mme le Maire informe que la commune a reçu un remboursement de Groupama suite à un sinistre survenu le 22 juillet 2022 sur l'éclairage public de la commune.

Le devis des réparations des luminaires suite à l'orage établi par M. Tyrode (Depann Elec' 25) d'un montant de 1 268.16 € TTC a été validé et transmis à Groupama pour remboursement. Un chèque d'un montant de 740.36 € (règlement selon devis, franchise déduite de 259 €) est à encaisser.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer les pièces y afférant.

Arrivée de Mathilde COUTURIER

Attribution d'une subvention au Club de l'Amitié

Mme le Maire expose la demande de subvention du Club de l'Amitié Les Grangettes / Saint-Point-Lac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE le versement d'une subvention de 300 € au Club de l'Amitié.

Attribution d'une aide financière aux élèves du collège Sainte Jeanne Antide pour leur voyage scolaire en Normandie

Mme le Maire expose la demande d'aide financière de la directrice de l'école et du collège Sainte Jeanne Antide à Labergement Sainte Marie pour le voyage scolaire des élèves de CM1/CM2 et 6^{ème} en Normandie du 23 au 29 avril 2023.

Un élève de Saint-Point-Lac est concerné par ce voyage. Il est proposé une aide de 30 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 5 voix « pour » et 3 voix « contre » VALIDE le versement d'une aide financière de 30 € pour le voyage scolaire de cet élève.

II. AUTRES POINTS

- **Camping**

Retour de l'étude d'opportunité par le SYDED pour le projet photovoltaïque

La commune a souhaité par le biais du SYDED étudier l'opportunité de mettre en place des panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du bâtiment des sanitaires du camping. M. Léo MINARY, chargé de mission transition énergétique au SYDED est venu en Mairie courant décembre 2022 présenter l'étude réalisée. Le projet s'organise sur le principe d'une autoconsommation de l'électricité produite avec revente du surplus via un raccordement au réseau de distribution. Les caractéristiques du site se révèlent très favorables et l'étude conclut à une viabilité tout à fait satisfaisante d'un point de vue économique.

Les coûts sont donnés en HT.

Solution étudiée : 20,4 kWc (raccordement ENEDIS 20,4 kVA)

Puissance envisagée	20,4	kWc
Coût du kilowatt crête installé ⁽⁴⁾	1 600	€/kWc
Coût de raccordement après réfaction ⁽⁵⁾	0	€
Coût total de l'installation	32 640	€
Subvention FTE SYDED ⁽⁶⁾	6 120	€
Prime à l'investissement ⁽⁷⁾	3 672	€
Coût total de l'installation après subvention et prime	22 848	€

	Solution sans emprunt	Solution avec emprunt	
Taux d'emprunt		1,25	%
Durée de prêt		20	ans
Remboursements annuels		1 298	€/an
Solde annuel	+2304	+1006	€
Bénéfices nets cumulés sur 20 ans	23 239	20 120	€
Temps de retour sur investissement	9,9	11,3	ans

⁽⁴⁾ Le coût du kilowatt crête installé ne tient pas compte d'un éventuel désamiantage de la toiture.

⁽⁵⁾ Coût minimum indicatif, voir chapitre 2.4.

⁽⁶⁾ FTE = Fonds de Transition Energétique : 25% du montant HT de l'assiette éligible (voir les plafonds dans le guide des aides)

⁽⁷⁾ Prime à l'investissement, versée de façon équirépartie (1/5ème par an pendant 5 ans) par l'acheteur obligé

Le bilan ci-dessus n'intègre pas l'évolution annuelle du tarif d'achat.

Le conseil municipal après lecture de l'étude de M. MINARY valide ce projet. La convention signée en avril 2022 prévoit les suites à donner à l'étude : consultation d'au moins trois installateurs, analyse des offres, contacts avec les entités publiques et privées, suivi de chantier.

Point de situation des devis pour travaux d'entretien des bâtiments

Des devis sont en cours pour la rénovation du bloc sanitaire du camping. Il est envisagé de procéder prioritairement à la rénovation de la peinture et l'aération des douches, l'installation d'éclairages led avec détecteur de présence, le changement du mitigeur collectif en sortie de chaudière et de la réfection de la façade sud-ouest du bâtiment. Il est également prévu l'installation de cuvettes WC suspendues en remplacement de l'équipement actuel, probablement dans une deuxième tranche de travaux en fonction des disponibilités budgétaires.

Site Internet, état d'avancement du nouveau site

Nina Courtois, infographiste, travaille depuis novembre sur le site Internet du camping devenu obsolète. La traduction en anglais, allemand et néerlandais est en cours. L'activation est espérée pour février.

- **Questions diverses**

→ Deux demandes de subvention pour les travaux de la conduite d'eau Montée du Saugeon sont à réaliser prochainement (Agence de l'eau et Département). Un conseil municipal devra se réunir rapidement pour voter la délibération demandée par le département.

→ La période d'expérimentation décidée concernant l'extinction de l'éclairage public de 23 à 5 heures nécessite actuellement une intervention technique assez conséquente. Toutefois, Enedis annonce une mise en œuvre simplifiée via les compteurs Linky. Ce dispositif expérimenté en 2022 doit être ouvert à toutes les collectivités courant 2023. Contactée, la référente Enedis de la

commune déclare ne pas avoir encore reçu les informations concernant cette procédure. Il a été convenu de reprendre contact un peu plus tard.

→ L'Association des Parents d'élèves de l'école des Deux Lacs souhaite organiser un vide-grenier, a priori fin avril. Les modalités sont à préciser, la commune donne son accord de principe.

→ Location de la salle du camping : actuellement cette possibilité est ouverte aux associations. Des particuliers ont contacté la commune pour profiter de la même prestation. Une réflexion est en cours pour décider de la suite à donner.

→ Le repas des anciens envisagé en décembre est reporté au jeudi 26 janvier à 12 heures au restaurant L'Escale.

- **Calendrier des prochaines réunions**

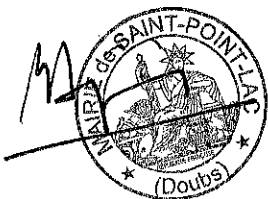
Conseil municipal : lundi 16 janvier à 19 heures

Commission finances : jeudi 26 janvier à 19 heures

Commission tourisme : mercredi 18 janvier à 10 heures

Commission urbanisme : jeudi 23 février à 18 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.



Mme Le Maire, Patricia FAGIANI

Mme la secrétaire de séance, Mélanie ALPY